BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1959

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

348 556 747 RCS Nanterre.
SEAGATE TECHNOLOGY SAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 305, Avenue le Jour Se Lève-Immeuble ", le Prime", 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE Seagate Technology (Netherlands) B.V. Société de droit étranger Au capital de : Siège social Tupolevlaan 105, 1119 PA Schiphol-Rijk, PAYS-BAS immatriculation en cours, est société absorbante SEAGATE TECHNOLOGY SAS Société par actions simplifiée Au capital de : 200 000,00 EUR Siège social LE PRIME" 305 Avenue LE JOUR SE LEVE- IMMEUBLE " 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 348 556 747 RCS Nanterre, est société absorbée L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 305 Avenue Le Jour Se Lève – Immeuble "Le Prime" 92100 Boulogne-Billancourt, France Le montant du capital : 200.000 euros Le numéro d'inscription sur un registre public : 348 556 747 RCS Nanterre 3- Le registre auprès duquel chaque société participante a procédé à la publicité requise par l'article L.236-6 du Code de commerce ou les dispositions équivalentes de sa loi nationale, ainsi que le numéro d'inscription de la société dans ce registre pour la société absorbante : Dépôt effectué auprès Registre du commerce des Pays-Bas le : 15 mai 2020 immatriculation : Registre du Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel): 34145184 pour la société absorbée : Dépôt effectué auprès du greffe du tribunal de commerce et des sociétés de Nanterre le : 15 mai 2020 Immatriculation: 348 556 747 RCS Nanterre 4- L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 4.441.781 euros Passif : 836.711 euros Actif net : 3.605.071 euros 5- Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante pour la société absorbante : Dépôt effectué auprès Registre du commerce des Pays-Bas le : 15 mai 2020 immatriculation : Registre du Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel): 34145184 pour la société absorbée : Dépôt effectué auprès du greffe du tribunal de commerce et des sociétés de Nanterre le : 15 mai 2020 Immatriculation: 348 556 747 RCS Nanterre 4- L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 4.441.781 euros Passif : 836.711 euros Actif net : 3.605.071 euros 5- Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, aucune action ou autre contrepartie ne sera

émise, remise ou payé par Seagate Technology (Netherlands) B.V. à la suite de la Fusion. Aucune action ou titre ne seront attribués par Seagate Technology (Netherlands) B.V. aux détenteurs d'actions de la société Seagate Technology SAS, et donc il n'y aura aucun ratio d'échange applicable. La fusion n'impliquera aucune augmentation de capital. 6- Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Prime de fusion : NEANT 7-La date du projet commun de fusion transfrontalière ainsi que, pour les sociétés participantes immatriculées en France, la date et le lieu du dépôt au registre du commerce et des sociétés prévu au deuxième alinéa de l'article L.236-6 du Code de commerce : Date du projet : 11 mai 2020 Date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société Seagate Technology SAS: Le projet de fusion transfrontalière a été déposé le 15 mai 2020 au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 2020/22552. 8- L'indication, pour chaque société participante, des modalités d'exercice des droits des créanciers et, le cas échéant, des associés minoritaires ainsi que l'adresse à laquelle peut être obtenue sans frais une information exhaustive sur ces modalités. Les créanciers des société Seagate Technology SAS et Seagate Technology (Netherlands) B.V. et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion disposent, en France, d'un délai de trente jours pour former opposition à la fusion à compter de la parution au BODACC de l'avis relatif à la fusion. L'opposition formée par ces créanciers sera faite par déclaration au greffe du tribunal de commerce de Nanterre, auprès duquel ceux-ci peuvent obtenir des informations complémentaires sur les modalités d'exercice de cette faculté d'opposition. Conformément à l'article 2:316 du Code civil néerlandais, les créanciers des sociétés Seagate Technology (Netherlands) B.V. et de Seagate Technology SAS peuvent s'opposer au projet de fusion dans le mois suivant la publication de la fusion en déposant un recours auprès des tribunaux d'Amsterdam et précisant la garantie requise. Les créanciers peuvent obtenir des informations à ce sujet sans frais au siège social de Seagate Technology (Netherlands) B.V..

